

TOUT SAVOIR
SUR CE QUE LA LOI
VA CHANGER
POUR VOUS



LA LOI DE MODERNISATION DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ

INNOVER POUR MIEUX
PRÉVENIR • SOIGNER • PROTÉGER

www.social-sante.gouv.fr |  @MinSocialSante |  MinistereSocialSante



LE DÉFI

Innover pour rendre notre système de santé plus juste et plus efficace dans le monde d'aujourd'hui

« Un seul objectif : l'égalité. Une seule méthode : l'innovation. Ce texte garantit l'accès de tous à des soins de qualité. C'est une loi contre l'immobilisme et la résignation. C'est une loi qui offre à chacun les mêmes droits, les mêmes chances, pour vivre le plus longtemps possible en bonne santé. »

Barthel Toussaint

Pourquoi ?



Allongement de la durée de la vie et vieillissement des populations

(Les Français vivent en moyenne 2 années de plus qu'il y a 10 ans).

Source DREES.



Développement des maladies chroniques

(Asthme, maladies cardio-vasculaires, cancer, diabète, mucoviscidose,...).



Persistance des inégalités devant l'accès aux soins

(Il y a 10 fois plus d'enfants obèses chez les ouvriers que chez les cadres).

Source HSCP.

LA
DE MODER
DE NOTRE
DE S

LA DÉMARCHE

Une réflexion collective, des débats participatifs...
parce que la santé concerne chacun d'entre nous

Comment?



200
débats participatifs
en région



25 000
personnes mobilisées
(citoyens, élus, profes-
sionnels de santé,
associations...)



**GROUPES DE TRAVAIL
THÉMATIQUES**
avec les acteurs qualifiés



DÉBAT ET ADOPTION
par le Parlement

**LOI
D'ORGANISATION
DU SYSTÈME
DE SANTÉ**

LA LOI DE MODERNISATION DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ

INNOVE POUR MIEUX...

... PRÉVENIR

Faire de la prévention le socle de notre système de santé



Désigner un médecin traitant pour les enfants (jusqu'à 16 ans)



Faire figurer un logo nutritionnel sur les emballages des produits alimentaires

Pour permettre à chacun de choisir son alimentation en connaissance de cause, la loi pose le principe d'un logo nutritionnel synthétique, simple et compréhensible par tous sur les emballages alimentaires.

Lutter contre les phénomènes d'alcoolisation massive chez les jeunes ("binge drinking")



Lutter contre le tabagisme

Mise en œuvre du paquet de cigarettes neutre, interdiction de fumer dans un véhicule en présence d'enfants, obligation de présenter une preuve de majorité pour l'achat de tabac...



Améliorer le dépistage des infections sexuellement transmissibles

Expérimenter les salles de consommation à moindre risque pour les usagers de drogue



... SOIGNER

Garantir l'accès aux soins

Soutenir la médecine de proximité sur tout le territoire grâce aux équipes de soins primaires et lutter contre les déserts médicaux



Mettre en place le tiers payant chez le médecin

pour permettre à tous les Français de se faire soigner, notamment s'ils ont des difficultés pour avancer le prix de la consultation.



Créer un numéro d'appel national pour joindre un médecin de garde

Un numéro d'appel unique pour toute la France, facilement mémorisable, pour entrer en contact avec un médecin de garde, en complément du numéro d'accès à l'aide médicale urgente (numéro 15).



Élargir les compétences de certaines professions de santé

Les sages-femmes pourront par exemple pratiquer l'IVG médicamenteuse.

Relancer le dossier médical partagé



Reconnaître la spécificité du service public hospitalier

... PROTÉGER

Créer de nouveaux droits pour les patients



Créer un droit à l'oubli pour les anciens malades

Les anciens malades du cancer n'auront plus à le déclarer, 10 ans après l'arrêt de leur traitement, pour emprunter ou s'assurer; ce délai est ramené à 5 ans pour les mineurs ayant souffert d'un cancer.



Permettre l'action de groupe (recours collectifs ou "class action").



Améliorer l'accès à l'IVG sur l'ensemble du territoire

Suppression du délai minimal de réflexion de 7 jours et possibilité de réaliser des IVG instrumentales en centre de santé.

Ouvrir l'accès aux données de santé pour favoriser la recherche.



Garantir plus de transparence sur les liens d'intérêts en santé

(entre les laboratoires et les acteurs de santé, par exemple sur la rémunération).

Accroître la sécurité des médicaments et des dispositifs médicaux

(lutte contre les ruptures d'approvisionnement, meilleure traçabilité des dispositifs médicaux).



VERS LE TIERS PAYANT

pour tous

1^{re} ÉTAPE

Le tiers payant est étendu à tous les patients couverts à 100 % par l'Assurance maladie, soit 15 millions de Français. Sont concernés, en plus des bénéficiaires de la CMU-C et de l'ACS, les patients souffrant d'une affection de longue durée (ALD) et les femmes enceintes.

👁 1^{er} JUILLET
2015

Application aux bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS).

👁 1^{er} JUILLET
2016

Les médecins pourront pratiquer le tiers payant avec tous les patients couverts à 100 % par l'Assurance maladie (femmes enceintes, personnes diabétiques, atteintes d'un cancer, etc.).

👁 31 DÉCEMBRE
2016

Le tiers payant sera un droit pour chaque patient couvert à 100 % par l'Assurance maladie.

2^e ÉTAPE

Le tiers payant est étendu à tous les patients, à partir du :

👁 1^{er} JANVIER
2017

Les médecins pourront proposer le tiers payant à tous leurs patients.

👁 30 NOVEMBRE
2017

Le tiers payant sera un droit pour tous les Français, pour la partie remboursée par la sécurité sociale. Les professionnels de santé pourront en plus proposer le tiers payant pour la partie remboursée par les complémentaires santé.

UN DISPOSITIF SIMPLE ET SÉCURISÉ POUR LES MÉDECINS ET LES PATIENTS

Pour les médecins, la loi prévoit un délai maximum de paiement sous 7 jours, une information rapide et claire sur les remboursements et un accompagnement spécifique en gestion.

Les patients continueront à choisir librement leur médecin et les médecins continueront à prescrire librement.